

Exercice n°5

Le marché du travail au Maroc (analyse historique).

L'offre de travail dépend principalement de la tendance démographique et des flux migratoires, mais sa qualité dépend du niveau d'éducation- formation de la population active.

La demande de travail est dérivée de la demande pour les biens et services, du coût du travail comparé à celui du capital et de la productivité du travail.

Période 1 :

Au début de l'indépendance, le marché du travail était dominé par sa composante rurale. En 1960, les ruraux formaient 72,6% de la population totale âgée de 15 ans et plus de 75,1% de la population active. Le secteur agricole offrait la grande majorité des emplois, soit 67% de l'emploi total. Les changements qui se sont produits par la suite, ont transformé les structures de la population et ses caractéristiques socio- économiques. De 3,2 millions en 1960, la population active disponible s'est établie à 10,9 millions en 2003, soit un taux moyen de progression de 2,9% par an.

Durant les années 60, la demande et l'offre d'emplois ont évolué à des rythmes sensiblement proches du taux de croissance de la population active (2,8% par an). Ceci a permis de maintenir l'accroissement du niveau de chômage à un niveau modéré (1,7% par an en moyenne). Cette période est marquée aussi par une forte émigration ouvrière vers l'Europe.

Période 2 :

De 1971 à 1994, l'offre additionnelle annuelle de travail a enregistré une évolution rapide, elle est passée de 104 000 personnes en moyenne en 1960- 1971 à 221 000 en 1982- 1994. Cette situation a engendré un déséquilibre croissant sur le marché du travail, entraînant une croissance importante du chômage.

Ce déséquilibre trouve également sa justification dans :

- une faible création d'emplois par l'économie ;
- la réduction de l'offre d'emplois publics et le ralentissement des dépenses publiques d'investissements suite à l'adoption du PAS (programme d'ajustement structurel) au début des années 80.
- les mesures restrictives des pays européens en matière d'immigration à partir des années 80, en raison de la conjoncture économique internationale défavorable.
- Les flux croissants des sortants du système d'enseignement et de formation et l'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises.

Période 3 :

A partir de 1994, le rythme d'accroissement de l'offre de main d'œuvre a connu un certain tassement. Il est passé de 3% en 1982- 1994 à 2,3% par an en moyenne, au cours de la période 1994- 2003.

La demande de main d'œuvre a, en revanche, cru à un taux légèrement supérieur (2,7%). Il en a résulté une légère diminution du nombre de chômeurs de 0,3% par an en moyenne.

Cette baisse est due au recul du chômage rural de 9,1% par an en moyenne. Alors que le chômage urbain a continué d'augmenter à un rythme de 2,3% par an en 1994- 2003 contre 9,1% en 1982- 1994.

Le taux d'activité est passé de 51,8% en 1960 à 54,8% en 1994 pour se fixer à 51,9% en 2003.

Autres caractéristiques du marché du travail :

* Le taux d'activité pour les femmes n'est que de 20,9% en 2003, contre 72,6% pour les hommes ; (en 1960, respectivement : 11,6% et 83,4%)

* La participation des ruraux au marché du travail est plus forte que celle des citadins avec des taux d'activité respectifs de 84,3% et 37,3% en 2003 ;

* La part des actifs sans niveau scolaire a enregistré une baisse continue, passant de 64,2% en 1987 à 36,7% en 2003. En dépit des progrès réalisés en matière de formation, le niveau de qualification de la population active reste très moyen : en 2003, 55,4% d'actifs ont un niveau primaire ou secondaire et les actifs de niveau supérieur ne constituent que 7,6% (contre 2,6% en 1987).

* Un recul d'âge d'entrée en activité recouvrant l'allongement de la scolarité et les difficultés d'accès des jeunes âgés de 15-24 ans à l'emploi. Le taux d'activité de cette tranche d'âge est passé de 87,7% en 1960 à 62% en 2003.

* la baisse de l'offre de main d'œuvre des personnes du troisième âge (60 ans et plus). Le taux d'activité est passé de 51,6% en 1960 à 26,1% en 2003.

Évolution du taux (en %) de chômage selon le milieu de résidence et le sexe

Éléments	1960	1971	1982	1994	2003
National	9,1	8,1	10,3	15	11,9
Urbain	20,9	15,6	12,5	20,4	19,3
Rural	5,2	4,6	8,7	9,4	3,4
Femmes	1,7	9,7	9,5	19,6	13
Hommes	10	7,8	10,5	13,6	11,5

*** Les politiques d'emploi au Maroc :**

Le chômage reste élevé en dépit des politiques économiques mises en œuvre pour l'atténuer. Ainsi, un intérêt particulier pour l'emploi est noté dans les plans de développement économiques et sociaux. L'appréhension des problèmes est orientée surtout vers l'atténuation des déséquilibres du marché du travail, que vers la mise en œuvre de politiques structurelles de promotion de l'emploi.

La politique de l'emploi de l'État s'est alignée sur les choix stratégiques en matière de développement opérés depuis 1960. L'intervention de l'État est passée par trois phases : Phase d'intervention directe, phase d'intervention indirecte et phase de pilotage et d'orientation.

- phase d'intervention directe :

Beaucoup de problèmes au lendemain de l'indépendance : pénurie de cadres, le sous-emploi de la main d'œuvre rurale, l'exode rural et l'ampleur des besoins en services sociaux. Le problème de l'emploi se pose avec acuité sous l'effet de la croissance démographique.

Interventions de l'État : grands travaux d'infrastructure, de lutte contre l'érosion des sols Institution de la Promotion Nationale, en vue de coordonner et de mettre en œuvre la réalisation du plein-emploi des populations rurales et de la mise en valeur du territoire national.

Il y avait aussi embauche massive par l'État en vue de renforcer l'offre de services publics de base et d'assurer l'équipement du pays en infrastructures. Par ailleurs, l'État a programmé la marocanisation des emplois dans le secteur public encore occupés par des étrangers, parallèlement à un programme de formation des cadres. L'émigration vers l'Europe a contribué à alléger relativement la pression sur le marché du travail.

- phase d'intervention indirecte :

Au milieu de la décennie 70, le problème de l'emploi devient préoccupant : restrictions européennes en matière d'immigration, croissance démographique, investissements (publics et privés) capitalistiques (peu de création d'emplois). Par ailleurs, le PAS a entraîné un arrêt des recrutements massifs par l'Administration.

L'action de l'État en matière d'emploi (action indirecte) :

- politique des salaires dans le sens de réduire le coût de la main d'œuvre (subvention des salaires) ;
- politique budgétaire : sélection des projets publics d'investissement selon leur teneur en emplois ;

Le désengagement de l'État en tant que grand employeur avec le PAS, a entraîné une chute des recrutements publics. Ainsi, par exemple, les créations d'emplois par l'État sont passées de 47 981 en 1980 à 11 646 en 1989.

Le chômage des diplômés a poussé l'État à créer le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA), avec pour mission de favoriser l'embauche des jeunes diplômés et la promotion de l'emploi en général.

- phase de pilotage et d'orientation :

Cette phase a débuté au milieu de la décennie 90 et a visé à assurer les conditions pour un environnement propice pour le développement du secteur privé et l'attraction de l'investissement extérieur.

Des réformes ont été entamées, ayant trait au volet institutionnel : droit, Administration, fiscalité,..., dont le dispositif institutionnel régissant le marché du travail (code du travail, loi sur le droit de grève,...) ;

On note aussi la réforme du système éducatif et de formation, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mécanismes pour le recyclage des compétences pour les rendre plus aptes à répondre aux besoins du marché, et ce afin de promouvoir l'insertion des jeunes diplômés dans l'activité économique.

Le dispositif d'information d'intermédiation et de mise en relation des offreurs et des demandeurs d'emploi a été également mis en place (l'exemple de l'ANAPEC : Agence Nationale pour la Promotion des Compétences et de l'Emploi). Des actions d'encouragement au profit des jeunes promoteurs (crédits, zones industrielles,...) ont été entreprises en vue d'encourager l'auto-emploi et partant la petite entreprise (par le crédit jeune promoteur).

L'État a continué d'agir directement en matière de création d'emplois dans le cadre d'interventions ponctuelles et marginales (comme le programme de lutte contre les effets de la sécheresse).

Source : Les cahiers du Plan ; Croissance et Emploi ; N° 4 ; Septembre- octobre 2005.

Travail à faire

1	Résumez l'évolution du marché du travail au Maroc.
2	Présentez schématiquement l'action publique contre le déséquilibre du marché du travail (chômage).